

Procès-verbal
Séance du Conseil
Municipal
Du 05 juin 2015

Présents : Messieurs DUCLOS Emmanuel, DUVAL Marie-Joseph, HENIN Laurent, HENIN Olivier, MALLARD Jacques et MOINET Laurent

Mesdames HAYE Laëtitia, LAMER Josette et PETIT Sophie

Absents : Monsieur EQUEY José pouvoir à Monsieur DUVAL Marie-Joseph et Madame DEGUINE Sandrine

L'an deux mil quinze, le cinq juin, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dampierre en Bray, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121 - 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DUCLOS, Maire.

Madame Sophie PETIT est élue secrétaire de séance.

Adoption du procès verbal du 20/03/15

Le procès verbal de la séance du 20 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Décision Modificative n°1 du Budget 2015

Lors du vote du budget 2015 le montant du reversement FPIC et la participation communale au Sivos de l'Epte n'étaient pas connu. De plus, une erreur a été commise dans le report de l'excédent d'investissement.

Afin d'éviter toute insuffisance de crédits budgétaires en fin d'année et pour rééquilibrer le budget en section d'investissement, Monsieur Le Maire propose de modifier le budget comme ci-dessous :

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	montant
6554-1 Sivos de l'Epte	+ 3 554,96 €		
73925 Fond de péréquation intercom.	+ 385 €		
022 Dépenses imprévues	- 3 939,96 €		

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	montant
2131-164 Fenêtre du Presbytère	+ 1 000 €	001 excédent reporté	+ 13 9946,38 €
2131-165 Ravalement salle informatique	+ 1500 €	1641-149 Emprunt salle des fêtes	- 104 359,71 €
2156 Acquisition d'extincteurs	+ 1500 €		
231-149 Salle d'animation	+ 23 086,67		
020 Dépenses imprévues	+ 8 500 €		

La modification du budget est adoptée à l'unanimité.

Travaux salle des fêtes

Monsieur Le Maire fait un point sur l'avancée du projet. Il rend compte de la visite du contrôleur technique et présente les plans proposés par le maître d'œuvre. Le Conseil Municipal s'interroge sur la qualité et l'esthétisme d'un toit plat en remplacement de la toiture actuelle. Un complément d'information sur les toitures plates sera demandé à Monsieur Dumontier et l'idée d'un toit végétalisé sera étudiée.

Divers

Monsieur Le Maire fait part d'un courrier de réclamation d'un particulier adressé à l'ensemble du Conseil Municipal. Le litige porte sur l'extension en cailloux Chemin de la Vieuville. Une projection de cailloux a abimé la barrière d'un particulier. Le litige se réglera entre assurance.

Monsieur Mendes qui loue l'étang des pompiers demande à pouvoir utiliser le terrain de football comme parking. L'autorisation est donnée à condition de respecter le terrain et d'éviter le stationnement au fond dans la partie plus fragile.

Monsieur Le Maire présente le devis de la société Parflam pour l'acquisition d'extincteurs supplémentaires. Le devis est accepté. Les crédits nécessaires sont inscrits en investissement.

La fiche de poste des agents communaux est un document obligatoire. Une ébauche de la fiche de l'agent technique est présentée et complétée par les membres du Conseil Municipal. Un cahier de liaison sera également mis en place.

L'animation « week end à la campagne » aura lieu le 27 juin 2015. Le programme diffusé contient cependant une erreur concernant le lieu du bal folk. En effet, la salle des fêtes n'est pas disponible. Le programme sera corrigé dès qu'un nouveau lieu de réception sera trouvé.

Madame Petit indique qu'il faudrait redonner un « coup de neuf » aux peintures et boiseries extérieures appartenant à la commune dans le centre du village.

Monsieur Le Maire fait une présentation du dispositif des « communes nouvelles ». Il souhaite avoir le sentiment des membres du Conseil sur ce dispositif. Monsieur Moinet n'a pas reçu les documents concernant les communes nouvelles et au vu de l'heure tardive souhaite que ce point soit revu lors d'une réunion informelle.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé.
La séance est levée à 00h20